

Quant à la question des banques de renseignements du secteur privé elle est un peu plus compliquée, puisqu'il s'agit le plus souvent de domaines qui sont aussi de compétence provinciale, mais nous prévoyons des discussions avec les provinces à ce sujet dans un prochain avenir.

L'OPPORTUNITÉ DU RECOURS À LA RETAIL CREDIT CORPORATION PAR LES MINISTÈRES

**M. Ron Atkey (St. Paul's):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre dirait-il si quelque ministère du gouvernement fédéral est client de la Retail Credit Corporation ou Company ou de toute autre agence de renseignements sur le crédit. Si tel est le cas, utilise-t-on les renseignements obtenus à titre autre que celui d'employeur?

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Je regrette, monsieur l'Orateur, je n'étais pas attentif et la question m'a échappé.

**M. Atkey:** Je répète ma question, monsieur l'Orateur. Le ministre dirait-il si quelque ministère du gouvernement fédéral est client de la Retail Credit Corporation ou Company, ou de toute autre agence de renseignements sur le crédit. Si tel est le cas, utilise-t-on les renseignements obtenus à titre autre que celui d'employeur?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance d'inscrire sa question au *Feuilleton*? Si elle est urgente, elle pourrait être reportée au moment de l'ajournement.

**M. James McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme la présente semaine est consacrée à la consommation et que les Canadiens s'inquiètent au sujet de ces banques de données, je voudrais lui demander s'il fera une déclaration à la Chambre exposant la position du gouvernement sur le droit à la vie privée et précisément ce que le gouvernement entend faire pour protéger les Canadiens?

• (1430)

**L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, c'est une question qui me préoccupe beaucoup en tant que ministre de la Consommation et des Corporations. Je crois toutefois que c'est plutôt au ministre de la Justice qu'il appartient d'élaborer les propositions de politique et de les présenter à la Chambre.

\* \* \*

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION PAR LES É.-U. DE DROITS COMPENSATEURS SUR LES PNEUS MICHELIN—  
L'OPPORTUNITÉ POUR LE CANADA DE POURSUIVRE  
DEVANT LES TRIBUNAUX AMÉRICAINS

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, ma question se rattache aux premières ques-

Questions orales

tions qui ont été posées plus tôt au ministre de l'Industrie et du Commerce. Celui-ci a avancé quelque chose de nouveau à la fin de sa dernière réponse. A moins, a-t-il dit que les États-Unis ne fassent ce qu'escomptait le Canada et ne renoncent à prendre toute mesure discriminatoire, les tribunaux pourraient être saisis de la question. C'est quelque chose de très nouveau. Nous dirait-il devant quels tribunaux nous pourrions traîner le gouvernement des États-Unis s'il refusait de se conformer aux désirs du Canada?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, il y a une disposition dans la loi de 1930 sur le tarif en vertu de laquelle les parties lésées peuvent avoir recours aux tribunaux douaniers américains. Ce sont là les tribunaux dont je voulais parler.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir le ministre remonter à 1930, mais nous sommes aujourd'hui en 1973. Je demande au ministre à quels tribunaux le Canada pourrait avoir recours pour punir ou réprimander les États-Unis ou obtenir une injonction contre eux? Voilà la question.

**M. Gillespie:** Monsieur l'Orateur, je crois que c'est au système judiciaire fédéral américain et je ne crois pas qu'il soit question d'obtenir une injonction mais plutôt d'obtenir un jugement.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le ministre dit-il que, pour obtenir justice, le Canada devrait faire appel à un tribunal américain? C'est une des réponses les plus absurdes que j'aie jamais entendues.

\* \* \*

L'AGRICULTURE

LES PÂTURAGES COMMUNAUTAIRES DE L'OUEST—  
DEMANDE D'EXPLICATIONS QUANT À LA HAUSSE DES  
DROITS DE DÉPAISSANCE

**M. Bill Knight (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale, puisqu'il est chargé de l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Comme les droits d'inscription des usagers des pâturages communautaires de l'Ouest, dans le cadre de cette loi, ont augmenté d'environ 30 p. 100 et que, d'après le budget principal des dépenses, les frais d'exploitation n'ont pas augmenté, à en juger par ce que le gouvernement fournit, le ministre nous dirait-il la raison d'une telle augmentation?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, la raison énoncée, je pense, dans l'avis public, c'est que les frais d'exploitation de ces pâturages ont considérablement augmenté et que les droits d'inscription et les frais vont tout juste s'équilibrer avec le nouvel arrangement. Je ferai remarquer au député que nous avons donné suite à ses premières instances à ce sujet; en effet, les usagers de ces pâturages et d'autres ont bénéficié d'avantages nouveaux, puits profonds, réservoirs pour les bestiaux, etc.